



VISIOCONFÉRENCE

6 et 20
juin 2024

10h - 12h30

QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

Les autorisations d'urbanisme et
actualités juridiques liées aux
enjeux environnementaux

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

Gironde
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

AMG
Association des Maires et des Présidents
d'intercommunalité de Gironde



Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Les autorisations d'urbanisme et actualités juridiques liées aux enjeux environnementaux

Date

6 et 20 juin 2024

Tarif

100 € ou
150 € (frais de dossier DIFE)

Durée

5h (soit 2 fois 2h30)

Modalités techniques

un ordinateur équipé a minima d'un microphone, utiliser de préférence le moteur de recherche « Chrome »

Prérequis

aucun

En partenariat avec

Association des Maires de Gironde

Objectifs de la formation :

- / Identifier à chaque projet l'autorisation d'urbanisme qui lui correspond
- / Appréhender les différents types d'autorisation afférents aux constructions et aux aménagements
- / Connaître les pièces constitutives d'une autorisation du droit des sols (ADS)
- / Comprendre les procédures de recours gracieux et contentieux
- / Intégrer les impacts du changement climatique sur la délivrance des autorisations

Contenu de la formation :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de vérifier la conformité d'un projet de construction ou d'aménagement par rapport aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire. Elle engage aussi la responsabilité de l'élu. De la constitution du dossier à son approbation, chaque autorisation fait l'objet d'une succession d'étapes obligatoires avec des délais à respecter. Cet atelier permet d'en prendre connaissance afin de prévenir les éventuels risques de contentieux mais aussi d'intégrer les changements à l'oeuvre sur son territoire dans le processus de décision.

Attention, chaque formation est limitée à 15 participants. D'autres dates seront proposées en fonction des demandes.

Public concerné :

Elus

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

François Junjaud, urbaniste-juriste
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication

Programme

Qu'est-ce que l'urbanisme ? Les autorisations d'urbanisme et actualités juridiques liées aux enjeux environnementaux

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants des 2 séquences.

SEQUENCE N°1 (10h-12h30)

- / S'informer sur la réglementation et la faisabilité d'un projet
- / Un panorama des autorisations du droit des sols
- / Le régime spécifique du lotissement
- / Du dépôt à l'autorisation d'urbanisme au contrôle des travaux réalisés
- / Quizz « Quelles autorisations d'urbanisme ? »

SÉQUENCE N°2 (10h-12h30)

- / Les pouvoirs de police du Maire en cas d'infraction
- / Les recours et les responsabilités
- / L'impact du changement climatique et de la transition énergétique sur les autorisations d'urbanisme : risque feux de forêt, ressource et qualité de l'eau et installation photovoltaïque
- / Le CAUE et l'AMG et leurs accompagnements possibles dans ce type de projet

Inscription

Pour vous inscrire, veuillez vous reporter sur le site de l'Association des Maires de Gironde :

<https://www.amg33.fr/agenda/>

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

L'AMG et le CAUE se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.

N° d'agrément 72 33 04465 33